



# TRAVAUX RUE DE LA FONTAINE À MULARD

Dans le cadre de la démarche « **Embellir votre quartier** », vous avez fait part de vos nombreuses idées pour améliorer et rendre plus agréables les espaces de votre quotidien.

## Quoi ?

Nous végétalisons et piétonnisons la rue de la Fontaine à Mulard de sorte à créer une continuité végétale avec le square Paul Grimault et la future place de Rungis densément plantée.

## Où ?

Rue de la Fontaine à Mulard, entre la place de Rungis et la rue Albin Haller.

## Quand ?

Du 2 janvier à fin mars 2025.

## Comment ?

- ⚠ Désamiantage de la rue\*
- ⚠ Plantation de 24 arbres
- ⚠ Création de larges bandes plantées aux pieds des arbres.
- ⚠ Piétonnisation de la portion de la rue.



Crédits photomontage : DEVE / Ville de Paris

## Les impacts :

### Du 2 au 10 janvier 2025 :

⚠ Neutralisation du stationnement rue de la Fontaine à Mulard entre la place de Rungis et la rue Albin Haller.

### Du 13 au 17 janvier 2025, travaux de désamiantage :

⚠ A partir du 13 janvier et de façon définitive, fermeture de la rue de la Fontaine à Mulard, entre la place de Rungis et la rue Albin Haller.

⚠ Fermeture de l'intersection rue de la Fontaine à Mulard - rue Albin Haller.

⚠ Mise en impasse de la rue Albin Haller entre la rue Brillat Savarin et la rue de la Fontaine à Mulard.

⚠ Neutralisation du stationnement de la rue Albin Haller.

⚠ Mise en impasse de la rue de la Fontaine à Mulard entre la rue de la Colonie et la rue Albin Haller.

⚠ Neutralisation du stationnement de la rue de la Fontaine à Mulard entre la rue de la Colonie et la rue Albin Haller.

### Du 17 janvier au 28 mars 2025, travaux sur la voirie :

⚠ A partir du 17 janvier et de manière définitive, inversion du sens de circulation de la rue Albin Haller depuis la rue Brillat-Savarin vers la rue de la Fontaine à Mulard.

⚠ Neutralisation du stationnement aux 7, 8, 9 et 10 rue Albin Haller.

## Pourquoi désamianter ?

Une partie de la chaussée parisienne contient des traces d'amiante, utilisé jusqu'en 1997 afin de prolonger leur durée de vie. Lors du retrait du revêtement amianté, la Ville de Paris respecte un protocole très strict permettant de limiter la présence de fibres dans l'air. Ce travail est réalisé par des entreprises certifiées. Lorsqu'elle est emprisonnée dans l'enrobé, l'amiante ne présente pas de danger pour la santé.

## Contacts

### RÉALISATION

VILLE DE PARIS  
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS  
SERVICE DES AMÉNAGEMENTS ET DES GRANDS PROJETS  
121 AVENUE DE FRANCE, PARIS 13<sup>ÈME</sup>

### ENTREPRISES

COCHERY, CIELIS, SPIE, SIGNATURE, SETHA

Plus d'infos  
sur [paris.fr/chantiers](https://paris.fr/chantiers)  
et au 3975\*

\*COÛT D'UN APPEL LOCAL



**PATIENCE ON EMBELLIT VOTRE QUARTIER**